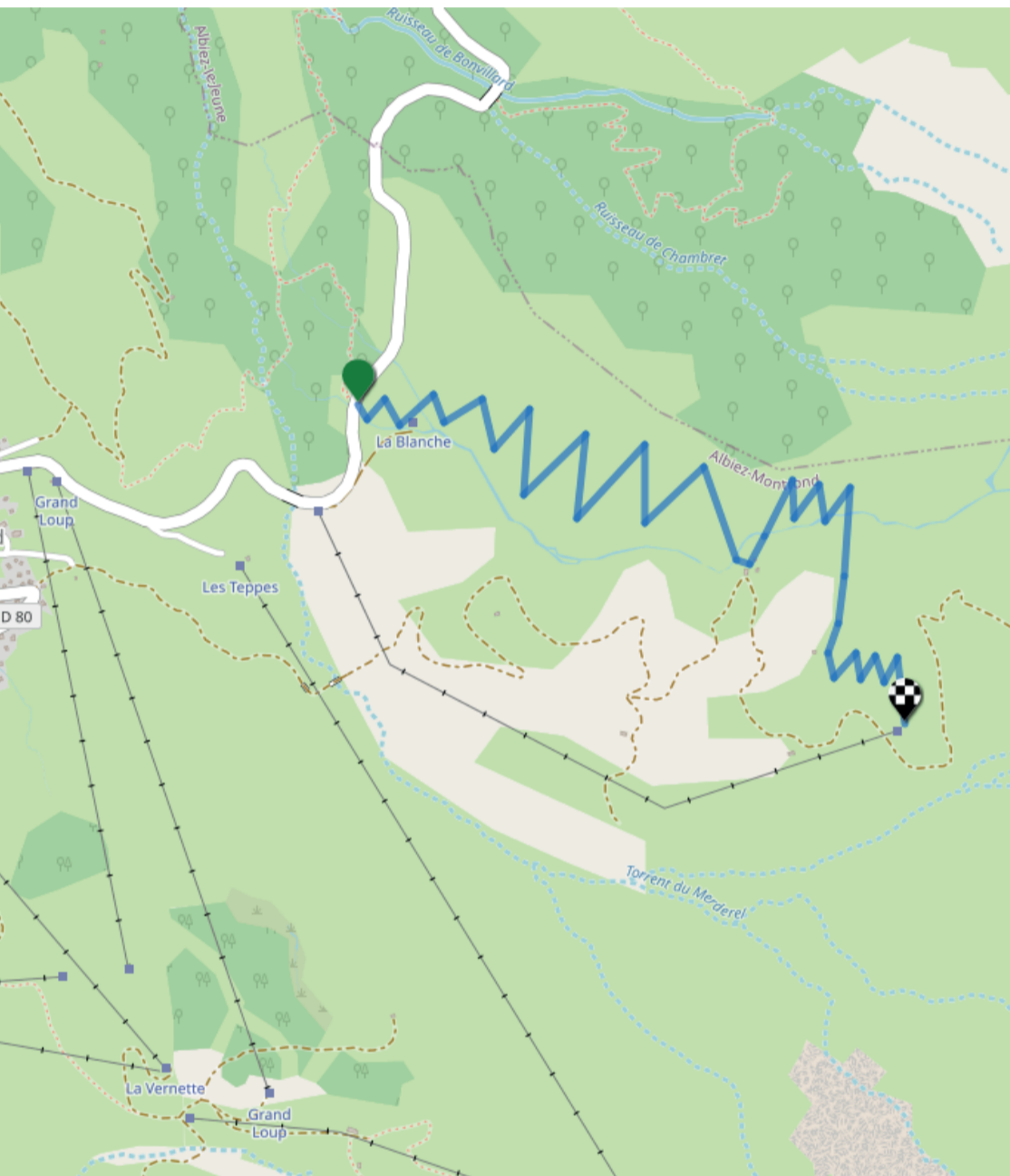


SKI DE
RANDONNÉE

↗ DÉNIVELÉ
550m

📍 DISTANCE
3.5km

MONTÉE AU CRÊT DE L'ÂNE




Ski de randonnée 100% nature

 **ITINÉRAIRE : 2h30**

Découvrez les joies de la randonnée d'hiver à travers l'un de nos deux itinéraires balisés de ski de randonnée. Celui-ci vous emmènera à l'arrivée du téléski du Crêt de l'âne.

Sous les pentes de Casse-Massion, sommet culminant à plus de 2400m d'altitude, un environnement sublime s'offre à vous. Soufflez deux minutes et contemplez le paysage : les couloirs Nords du Mont Emy, le village d'Albiez-Montrond en contrebas et le Glacier de l'Etendard. Quel cadre ! Une randonnée sportive qui invite à l'évasion.

 La remontée mécanique de La Blanche n'est plus en service depuis 2014. En automne 2020, celle-ci a été démantelée pour que cet espace redevienne vierge de toute activité humaine.

 **OFFICE DE TOURISME MONTAGNIMES | BUREAU ALBIEZ**

☎ +33 (0)4 79 59 30 48

VOUS ÉVOLUEZ SOUS VOTRE PROPRE RESPONSABILITÉ

Sur les horaires d'ouverture du domaine skiable de 9h à 17h.

MONTÉE – DESCENTE :

La montée s'effectue le long des balises ski de randonnée.

La descente s'effectue par la piste de ski alpin, sur les horaires d'ouverture du domaine skiable de 9h à 17h.

Il est formellement interdit d'emprunter les pistes sur les horaires de fermeture du domaine skiable : entretien, dameuses, cables...

RESPONSABILITÉ

Vous évoluez dans un environnement naturel incertain : les itinéraires de randonnée proposés ici sont balisés mais non sécurisés (aucun déclenchement artificiel d'avalanche).

Il vous appartient d'évaluer vos capacités physiques, techniques, morales et vos aptitudes à vous repérer et vous orienter dans ce milieu naturel préservé.

Equipements et DVA obligatoires sur cette zone.

AVANT CHAQUE SORTIE :

1. Prenez connaissance de :

- la météo annoncée
- des conditions d'enneigement
- du risque avalanche (BRA) météofrance.com

2. Munissez-vous du matériel de sécurité minimum : DVA, Pelle, Sonde et exercez-vous régulièrement pour bien maîtriser ces outils.

Et toujours : communiquez votre itinéraire et votre horaire à un proche susceptible de déclencher une alerte en cas de non-retour.

